



Lutter c'est aussi voter CGT

Les élections professionnelles 2018 de la Fonction publique se tiendront dans un contexte politique très tendu. Après des réformes menées au pas de charge et néfastes pour une large majorité de la population, le gouvernement ne compte pas en rester là. Retraite, protection sociale, services publics... tout sera mis en œuvre pour ébranler le modèle social français.

Notre secteur n'est pas épargné par les réformes que ce soient celles imposées l'an dernier (Parcoursup réforme du lycée) ou celles à venir (voie pro, fermeture programmée des CIO) sans parler de l'absence de dialogue social avec le ministère qui n'hésite pas, par exemple, à présenter des nouveaux programmes dans le 1^{er} degré au CSE⁽¹⁾ de la mi-juillet pour une mise en place dès la rentrée.

Toutes ces réformes répondent à la même idéologie libérale : une sélection précoce pour les jeunes, une mise en concurrence accrue des personnels et des établissements.

La CGT Éduc'Action, à travers les instances dans lesquelles elle siège, que ce soit au niveau local (CTA⁽²⁾, CAPA⁽³⁾ ou CAPD⁽⁴⁾) ou national (CTM⁽⁵⁾ ou CAPN⁽⁶⁾), n'a pas manqué de dénoncer ces réformes qu'elle considérait comme injustes tant pour le personnel que pour les élèves. **Elle a mis tout en œuvre pour construire le rapport de force et imposer d'autres choix.**

Elle poursuivra dans ce sens pour faire entendre la voix des personnels, pour défendre leurs intérêts, celui des jeunes et du service public de l'Éducation et maintenir le statut de la Fonction publique.

La CGT Éduc'Action est dans une confédération et la dimension interprofessionnelle lui permet, sans conteste, d'avoir une analyse pertinente de la situation socio-économique qui touche l'Éducation nationale.

Parce qu'il faut en finir avec le chacun-e pour soi, l'individualisation et la mise en concurrence, redonnons du sens à nos métiers.

**Pour ces élections, faites le choix du collectif !
Votez et faites voter CGT Éduc'Action !**



(1) CSE : Conseil Supérieur de l'Éducation

(2) Comité Technique Académique

(3) Commission Administrative Paritaire Adadémique

(4) Commission Administrative Paritaire Départementale

(5) Comité Tehcnique Ministériel

(6) Commission Administrative Paritaire Nationale

Dossier réalisé par Nadine CASTELLANI-LABRANCHE et Isabelle VUILLET

Augmenter les salaires

Depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale comme celui de l'ensemble des fonctionnaires, est en berne : en cause le gel du point d'indice et le rétablissement du jour de carence. Les retraité-es se retrouvent pénalisé-es par l'augmentation de la CSG.

Le PPCR, qui n'a pas été signé par la CGT, a été présenté comme une revalorisation salariale et pourtant nombre d'entre nous n'en voient pas les effets sur leur pouvoir d'achat. Et pour cause, car il s'agit bien d'une arnaque : il rajoute de la pression sur les personnels par les rendez-vous carrière, exclut près de 90 % des collègues pour l'accès à la classe exceptionnelle, et au final ne représente aucune augmentation de salaire pour la plupart des personnels.

La vieille recette avancée par Blanquer pour les enseignant-es à savoir « *travailler plus pour gagner plus* » en proposant des heures supplémentaires ne constitue toujours pas une revalorisation salariale.

De plus, la rémunération au mérite mise en place à travers le RIFSEEP et le PPCR, la multiplication des primes et indemnités telles que les IMP sont autant de dispositifs qui favorisent l'individualisme et la concurrence entre collègues et créent des inégalités de traitement, sapant ainsi les piliers du statut général de la Fonction publique.

La CGT Educ'action revendique :

- un vrai plan de revalorisation salariale : début des grilles à 1800 euros nets minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros pour toutes et tous ;
- un rythme d'avancement identique (ancien grand choix) pour toutes et tous dans leur catégorie ;
- un avancement et une rémunération déconnectée d'une quelconque évaluation ;
- l'abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite dont le RIFSEEP et PPCR et l'intégration des primes et indemnités dans le salaire ;

- des décharges horaires de service suffisantes pour permettre aux collègues d'exercer des fonctions particulières, ou en établissements difficiles, en lieu et place des indemnités octroyées actuellement ;
- la suppression du jour de carence ;
- le retour de la retraite à 60 ans ou après 37,5 annuités (selon ce qui est le plus favorable au salarié-e), en prenant en compte les années d'études, de formation, de stages et de chômage, avec 100 % du meilleur salaire ;
- la suppression de la CSG.

Pour l'égalité salariale et professionnelle

Dans l'Éducation nationale, plus de 70 % des personnels sont des femmes, 85 % des personnels administratifs, sociaux et de santé. C'est pourquoi la **CGT Educ'action** a décidé de s'adresser particulièrement aux femmes, de leur donner la parole et de prendre en compte leurs préoccupations. **La CGT Educ'action lutte pour l'égalité femmes-hommes dans le champ de l'Éducation, combat essentiel pour l'émancipation de toutes et tous.**

Les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes sont une réalité dans l'Éducation nationale : les enseignants ont un salaire en moyenne supérieur de 8 % à celui des enseignantes et de 35 % chez les personnels administratifs, sociaux et de santé. Les femmes sont



également pénalisées dans leur carrière : temps partiel imposé ou choisi, congé maternité non pris en compte, moins de primes, etc. De plus, l'application du RIFSEEP et du PPCR est souvent défavorable aux femmes car elle fait reposer l'avancement sur des entretiens menés par les hiérarchies souvent masculines. Enfin, les femmes sont sous représentées dans les postes à plus haute responsabilité et ce sont elles qui occupent majoritairement les emplois les plus précaires (AED, AESH, CUI...).

Toutes ces inégalités ont souvent pour conséquence de minorer les pensions de retraite des femmes.

La CGT Educ'action revendique :

- la suppression de tous les écarts de salaires ;
- la revalorisation salariale des métiers dits féminins ou féminisés ;
- l'alignement par le haut des pensions et des retraites jusqu'à l'égalité réelle ;
- l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans toutes les professions : fin du plafond de verre.

Le rôle de l'École pour gagner l'égalité femmes-hommes

Les discriminations et les stéréotypes sexistes présents dans la société n'épargnent pas l'École.

Elle doit pourtant permettre de les identifier pour les combattre tant au niveau des personnels que des élèves. Dans ce cadre, la Collective organise une journée d'étude ouverte à tous et toutes : voir notre article p 17 « *Journée d'étude pour une école émancipatrice* ».

Dans l'Éducation nationale, comme dans la société, les filles et les femmes subissent le sexisme ordinaire, voire des violences sexistes : dénigrement, remarques sur les tenues vestimentaires, harcèlements, insultes, agressions. L'institution scolaire doit être intransigente avec ces agissements et leurs auteur-es et doit soutenir systématiquement les victimes.

La CGT Educ'action porte un projet d'École démocratique et émancipatrice permettant de contribuer à la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Conditions de travail du personnel : un enjeu considérable pour la CGT

Réformes du collège, des rythmes scolaires, du lycée, du Bac pro, de la voie techno... Le nombre de réformes imposées en 10 ans dans notre secteur peut donner le tournis tant elles sont nombreuses. Ont-elles pour autant résolu la difficulté ou l'échec scolaire, réduit les inégalités sociales ? Le mieux-être des élèves reste inexistant, mais la souffrance au travail des collègues est, elle, bien réelle.

Ces réformes ont imposé aux personnels de s'adapter sans cesse et ce, sans aucune ou si peu de formation adéquate. Mieux, en instaurant une mise en concurrence entre les collègues qui doivent défendre leur discipline,

Redonner du sens à nos métiers

leur établissement ou école et leur carrière, le tout avec une réduction des effectifs à tous les niveaux, bon nombre de collègues, enseignant-es ou non, sont fragilisés-es. En outre, on demande aux enseignant-es, de plus en plus de tâches périphériques chronophages qui peuvent les mettre sous pression très rapidement et remettre en question le sens de leur mission.

Les pressions hiérarchiques de toutes sortes ont renforcé l'individualisation et cassé les collectifs de travail. Là où un-e agent-e pouvait partager ses doutes et ses difficultés dans un cadre collectif, il ou elle est

désormais bien seul-e pour y faire face. Ne comptons pas sur l'Institution pour lui venir en aide ! Les services médico-sociaux sur les territoires sont réduits à peau de chagrin et manquent cruellement d'effectifs et de moyens pour répondre aux sollicitations des agent-es.

Quant aux CHSCT, instances qui traitent des conditions de travail et de la souffrance qu'elles induisent chez le personnel, ils sont au mieux ignorés par la hiérarchie, au pire méprisés.

La CGT Educ'Action, parce qu'elle est soucieuse des thématiques, s'est toujours battue pour que le rôle des CHSCT ne soit pas minoré.

Un nombre suffisant d'agent-es dans tous les secteurs de l'Éducation pourrait déjà améliorer les conditions de travail : réduction réelle des effectifs par classe, vie scolaire encore plus attentive aux problématiques des jeunes, services au rectorat ou DSDEN moins débordés...

Outre des moyens humains supplémentaires, **la CGT Educ'Action** est attentive aussi au temps de travail. Elle revendique une réduction pour toutes et tous afin de favoriser les réunions et le travail collectif.

Tous les personnels doivent pouvoir être épanouis dans leur mission, dans leur travail. Afin de redonner du sens à nos métiers, du 29 novembre au 06 décembre, faites le choix du collectif, votez CGT !

Diplômes, qualification, émancipation

Promues depuis quelques années par le corps des inspecteur-trices, la pédagogie et l'évaluation par compétences sont présentées comme la solution miracle à l'échec scolaire. Elles s'étendent à toutes les disciplines et à tous les niveaux.

Ne nous y trompons pas ! Derrière les artifices de pédagogie novatrice, la pédagogie par compétences répond aux conceptions libérales du patronat qui souhaite ainsi casser les diplômes et rendre caduques les grilles salariales correspondantes inscrites dans les conventions collectives.

Pour un emploi digne et rémunérateur

Le patronat n'a que faire de la réussite de toutes les élèves et d'une élévation générale du niveau de qualification. Son but premier c'est d'avoir à sa disposition des salarié-es avec des qualifications adaptées à ses besoins, répondant à une employabilité immédiate.

Cette même logique a conduit au développement de l'apprentissage. L'objectif était de doubler, voire tripler, le nombre d'apprenti-es et de supplanter la voie professionnelle sous statut scolaire. Les gouvernements successifs y ont mis les moyens et après des campagnes

de promotion très couteuses, force est de constater qu'ils ont échoué par rapport à l'objectif qu'ils s'étaient fixé. Qu'à cela ne tienne ! Depuis une dizaine d'années, ils tentent de l'imposer de manière détournée à travers le mixage des publics et des parcours au sein des lycées professionnels.

Concernant la voie professionnelle, le ministre Blanquer a promis de « *viser l'excellence* ». Là encore, l'apprentissage y tient une large place à travers les campus des métiers, véritables vitrines pour le gouvernement mais qui ne fait que répondre aux besoins des entreprises locales pour une employabilité immédiate.

La CGT Educ'Action a d'autres ambitions pour la formation des jeunes. L'École doit leur transmettre une formation émancipatrice leur permettant l'accès à un emploi digne et rémunérateur.

Pour la CGT Educ'Action, l'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous afin de permettre un niveau de qualification élevé et une culture commune de haut niveau qui doit donner lieu à la délivrance de diplômes cadrés nationalement.

Dans ce cadre, le baccalauréat doit rester le 1^{er} grade universitaire permettant à chacun-e de choisir ses poursuites d'études.

Comment voter en 2018 ?

Le vote électronique se déroulera du jeudi 29 novembre 10h au jeudi 6 décembre 17h (heures de Paris).

■ Quels scrutins ?

Taper sur un moteur de recherche : [elections-professionnelles-2018-retrouvez-les-scrutins-qui-vous-concernent](#) pour accéder à la page élections 2018.

Vous trouverez les scrutins vous concernant dans les 4 onglets : affectation, statut, catégorie et corps.

Pour les personnels titulaires, il y a 4 scrutins : comité technique ministériel (CTM), comité technique académique (CTA), commission administrative paritaire nationale (CAPN), commission administrative paritaire académique CAPA (ou départementale CAPD pour les enseignant·es du 1^{er} degré). Pas de CAPN pour les PEGC et de CAPA pour les catégories A et B de la filière formation.

Les stagiaires qui sont titulaires dans un autre corps votent aux 2 comités techniques et aux CAP de leur corps d'origine. Les autres stagiaires votent uniquement aux 2 comités techniques.

Les contractuel·les votent aux CTM et CTA et à une commission consultative paritaire (CCP).

Les personnels en position de détachement (sauf les stagiaires) sont électeur·trices et éligibles dans le corps d'origine et le corps d'arrivée.

Les personnels recherche formation qui sont rattachés au CTM de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, votent par papier pour ce seul scrutin. Envoi au domicile (vote par correspondance avant le 6 décembre). Les autres votes seront électroniques (CTA, CAPN pour tous et toutes, plus CAPA pour les ATRF).

Les adjoint·es techniques des établissements d'enseignement (ATEE) ayant opté pour le détachement sans limitation de durée votent uniquement aux 2 CAP.

Espace électeur·trice (www.education.gouv.fr/electionspro2018).

Le 11 octobre, ouverture de l'espace grand public, donnant accès à l'espace électeur·trice. Identification exclusivement par l'adresse mail professionnelle. Lors de la première connexion, choix d'un mot de passe.

Si l'électeur·trice n'est pas reconnu·e par le logiciel, il ou elle est dirigé·e vers une page permettant de formuler une réclamation.

L'électeur·trice peut vérifier ses coordonnées et ses scrutins.



En cas d'erreur, il est possible de formuler une réclamation.

Le 17 octobre, affichage des listes électorales des différents scrutins sur l'espace électeur·trice. Affichage papier d'un extrait des listes dans les lieux de travail.

Le 29 octobre, mise en ligne des logos, listes de candidat·es et professions de foi des organisations syndicales.

■ Le Vote

Du lundi 5 novembre au lundi 13 novembre au plus tard, sur le lieu d'exercice, remise contre signature de la notice de vote contenant l'identifiant. Certain·es recevront la notice à leur domicile.

En cas de perte de l'identifiant, réattribution possible jusqu'au vendredi 6 décembre à 17h, à l'aide du NUMEN et de la date de naissance. Le nouvel identifiant est envoyé sous forme dématérialisée par SMS sur le portable de l'électeur·trice.

Jusqu'au vendredi 6 décembre 17h, possibilité de changer de mot de passe.

Confirmation par mail sur l'adresse professionnelle.

Jeudi 29 novembre 10h, ouverture de l'espace de vote.

Pour voter, se munir de l'identifiant et du mot de passe. Le résultat du tirage au sort déterminera l'ordre d'affichage. Sur un téléphone portable, liste déroulante des logos des syndicats. Sur un ordinateur, plusieurs écrans avec un ascenseur. **Faire défiler les logos pour retrouver celui de la CGT.**

Brigitte CRÉTEUR